

AVIS PUBLIC

Édition du 17 août 2019

À TOUT INTÉRESSÉ

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE Conformément au règlement numéro 0667-2016

Prenez avis que le 3 septembre 2019, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Les Immeubles Migi inc.
(2019-80262)	<i>Numéro de cadastre :</i>	6 125 960 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	384, rue Fournier
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage souterrain d'une superficie de 2 304 mètres carrés sur la future propriété composée des lots 2 245 285, 2 245 286 et 6 125 960 considérant qu'en vertu du Règlement numéro 06632016 de zonage, la superficie d'un garage attenant ne doit pas excéder la superficie de l'étage situé au-dessus qui est de 1 325,5 mètres carrés.</p> <p>De plus, la présente demande vise à permettre qu'une partie du garage souterrain empiétant dans la marge soit utilisée comme remise plutôt que comme un espace de stationnement.</p> <p>Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 8 juillet 2019, sous le numéro 4268 de ses minutes, dossier numéro 25 840.</p>
2.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Les Immeubles Migi inc.
(2019-80264)	<i>Numéro de cadastre :</i>	6 125 960 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	384, rue Fournier
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La présente demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'une nouvelle construction jusqu'à 8,11 mètres et 8,50 mètres de la ligne arrière du lot de la future propriété composée des lots 2 245 285, 2 245 286 et 6 125 960 considérant qu'en vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, dans la zone résidentielle GH02R, la marge arrière minimale est établie à 15 mètres.</p> <p>La demande vise également à permettre un bâtiment de 6 étages dans la zone résidentielle GH02R alors que la norme autorise un maximum de 4 étages.</p> <p>Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, en date du 8 juillet 2019, sous le numéro 4268 de ses minutes, dossier numéro 25 840.</p>
3.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Les Immeubles Migi inc.
(2019-80265)	<i>Numéro de cadastre :</i>	6 125 960 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	384, rue Fournier
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La présente demande de dérogation mineure vise à permettre l'installation d'une enseigne d'identification d'une superficie de 24 pieds carrés (2,23 mètres carrés) sur la façade du bâtiment accessoire prévu sur la future propriété des lots 2 245 285, 2 245 286 et 6 125 960 considérant qu'en vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la superficie maximale est de 0,50 mètre carré.</p> <p>Le tout en référence aux documents fournis par la requérante en date du 23 juillet 2019.</p>
4.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Les Immeubles Migi inc.
(2019-80266)	<i>Numéro de cadastre :</i>	6 125 960 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	384, rue Fournier
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La présente demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur maximale de</p>

		8,5 mètres sur la future propriété composée des lots 2 245 285, 2 245 286 et 6 125 960 considérant qu'en vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, dans la zone résidentielle GH02R, la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire est de 7 mètres. Le tout en référence aux documents fournis par la requérante en date du 23 juillet 2019.
--	--	---

5. (2019-80255)	<i>Nom du propriétaire :</i>	André Halley & Suzanne Lussier
	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 140 800 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	85, rue Elgin
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un agrandissement avec toit plat considérant qu'en vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, dans la zone résidentielle GL01R, seules les toitures à 2 et 4 versants sont autorisées. Le tout en référence au plan préparé par M. Luc Plante, architecte, en date du 12 juillet 2019, dossier numéro LPA3222018.

6. (2019-80244)	<i>Nom du propriétaire :</i>	Lucienne Dubeau
	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 141 444 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	563, rue Forget
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation du bâtiment principal jusqu'à 11,51 mètres de la ligne avant du terrain considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 12 mètres. Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 3 juillet 2019, sous le numéro 22315 de ses minutes, dossier numéro GBY19104860.

7. (2019-80249)	<i>Nom du propriétaire :</i>	Frida Mulibinge
	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 013 732 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	669, rue Lebrun
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage isolé d'une superficie d'environ 58 mètres carrés considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la superficie maximale est établie à 55 mètres carrés par bâtiment pour un terrain d'une superficie inférieure à 740 mètres carrés. Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, en date du 29 juillet 2019, sous le numéro 10 062 de ses minutes, dossier numéro 8 171.

Donné à Granby, ce 17 août 2019.

L'assistante-greffière,

M^e Joannie Meunier